

La solution Urban Castor®



Le système Urban Castor® (qui s'inspire des techniques utilisées notamment par les maisons *MIKIT* ou les *Maisons Castors*) permettra aux futurs habitants des appartements de l'éco quartier de Veynes de réaliser eux-mêmes certains travaux de second œuvre en utilisant un kit complet de fournitures (avec un guide de pose associé, l'assistance technique de professionnels, des ateliers collectifs de présentation du concept). Les **économies réalisées** sont estimées entre 500 et 600 euros /m² ! Le procédé de vente reste dans le cadre d'une VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) et de ses fortes garanties.

Pas besoin d'être bricoleur, l'expérience démontre qu'il suffira de 2 à 3 mois aux habitants pour finir leurs maisons. Ils seront accompagnés par Urban Coop pour valider la conformité électrique ainsi que finaliser l'obtention du label *BBC Effinergie*.

Pour en savoir plus : http://www.ecoquartierveynes.com/urban_castor/Solution_Urban_Castor.pdf

L'agrément Entreprise Solidaire

La SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Urban Coop a été agréée « Entreprise Solidaire » le 25 novembre 2011. Pour information, sont considérées comme entreprises solidaires les entreprises dont les titres de capital, lorsqu'ils existent, ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé (donc qui ne sont pas cotées en bourse) et qui :

- soit emploient des salariés dans le cadre de contrats aidés ou en situation d'insertion professionnelle, à hauteur de 30 % au moins du nombre de salariés.
- soit sont constituées sous forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de sociétés dont les dirigeants sont élus par les salariés, les adhérents ou les sociétaires, dans la mesure où elles remplissent certaines règles en matière de rémunération de leurs dirigeants et salariés.

Cet agrément est donc la **reconnaissance officielle** pour Urban Coop de sa volonté de s'intégrer pleinement dans l'économie sociale et solidaire.

Pour en savoir plus : www.alpesolidaires.org/files/Synthese_Definition_Agrement_ES.pdf

Agrément Entreprise Solidaire

Délivré par la préfecture des Hauts de Seine
(Code du travail - Article L.3332-17-1)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le concours national 2011 des éco quartiers



La ville de Veynes a participé au concours national des éco quartiers 2011 pour le projet mené par Urban Coop. On peut citer quelques éléments relatifs à la volonté de s'intégrer dans une démarche de « développement durable » :

- un quartier à énergie positive
- des logements certifiés BBC Effinergie
- mise en place de panneaux solaires photovoltaïques et d'un système d'eau chaude solaire
- mise en place d'un réseau urbain de chauffage collectif au bois
- priorité aux piétons et aux transports doux au sein de l'éco quartier
- des espaces communs pour le « vivre ensemble »

Le palmarès a été dévoilé le mercredi 30 novembre 2011 à Paris par Mme Kosciusko-Morizet (ministre de l'écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement) et M. Apparou (secrétaire d'Etat chargé du logement). Malgré sa nomination pour recevoir cet Oscar, la ville de Veynes n'a pas remporté de prix particulier. Toutefois, ce projet fait désormais partie du **club national opérationnel des éco quartiers**.

Pour en savoir plus : www.developpement-durable.gouv.fr/Palmares-national-EcoQuartier-2011.html